Demande de subvention

La Municipalité offre la possibilité aux associations de déposer un dossier de demande de subvention avant le 31 décembre. Le dossier de demande de subvention 2024 et son annexe sont disponibles dans la rubrique "Documents".

De plus, d’autres dispositifs existent pour soutenir les associations :

LES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental propose un guichet unique sur son site internet.

Soutien régional pour la structuration de la vie associative et du bénévolat en Île-de-France

La région affirme sa volonté de soutenir la vie associative régionale et le développement du bénévolat en Île-de-France. Retrouvez toutes les informations sur son site internet.

Documents
Dossier demande de subvention 2024
Compte de résultat budget prévisionnel 2024
Liens utiles
Site internet du Conseil départemental
Voir les aides de la région
Contact

Service vie associative : 01 30 27 30 92